

ES

**COMITE DU PERSONNEL  
DE LA VILLE DE BRON**

**Hôtel de Ville de BRON  
69500 BRON**

403 904 816

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**PR+MIER  
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE  
ET DE VOS TALENTS.

PHILIPPE BONNEPART  
PHILIPPE JACQUEMET  
FRANCK ROSSI  
BRUNO RUSCON  
PATRICK VELAY  
JÉRÔME VERSET  
ASSOCIÉS  
EXPERTS-COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

## COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRON

Hôtel de Ville de BRON  
69500 BRON

403 904 816

---

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE  
A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

-  
**LYON**

20 RUE LOUIS GUÉRIN 69100 VILLEURBANNE  
T. 04 72 69 78 00 - F. 04 72 69 78 01

-  
**PARIS**

13 RUE SAINT-LAZARE 75009 PARIS  
T. 01 43 12 36 40 - F. 01 40 07 53 42

-  
**MIONNAY**

170 ROUTE DE BOURG 01390 MIONNAY  
T. 04 72 07 05 89 - F. 04 72 26 36 58

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Villeurbanne  
Le 25 mars 2023

PREMIER MONDE  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
Membre de la compagnie régionale  
Des commissaires aux Comptes de Lyon Riom

Patrick VELAY





ES

**COMITE DU PERSONNEL  
DE LA VILLE DE BRON**  
Hôtel de Ville de BRON  
69500 BRON

403 904 816

---

**PR+MIER  
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE  
ET DE VOS TALENTS.

PHILIPPE BONNEPART  
PHILIPPE JACQUEMET  
FRANCK ROSSI  
BRUNO RUSCON  
PATRICK VELAY  
JÉRÔME VERSET  
ASSOCIÉS  
EXPERTS-COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**COMITE DU PERSONNEL  
DE LA VILLE DE BRON**  
Hôtel de Ville de BRON  
69500 BRON

403 904 816

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2022*

**LYON**

20 RUE LOUIS GUÉRIN 69100 VILLEURBANNE  
T. 04 72 69 78 00 - F. 04 72 69 78 01

**PARIS**

13 RUE SAINT-LAZARE 75009 PARIS  
T. 01 43 12 36 40 - F. 01 40 07 53 42

**MIONNAY**

170 ROUTE DE BOURG 01390 MIONNAY  
T. 04 72 07 05 89 - F. 04 72 26 36 58

Aux Membres,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRON à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations relatives aux subventions réalisées au cours de l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre Association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente adressé aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la Présidente et du bureau relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRON à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

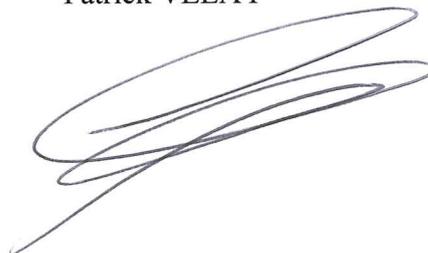
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne  
Le 24 mars 2023

PREMIER MONDE  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
Membre de la compagnie régionale  
Des commissaires aux Comptes de Lyon Riom

Patrick VELAY



**Bilan et Compte de Resultat Association****Association COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRON**  
**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

**Certifié Conforme**  
**PREMIER MONDE**

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	530	530				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	579	579				
. Autres immobilisations corporelles	12 336	12 336				
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>13 445</b>	<b>13 445</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours	7 468		7 468	4,51	5 884	2,99
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	100		100	0,06	683	0,35
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	107 809		107 809	65,15	127 857	64,99
Charges constatées d'avance	50 100		50 100	30,28	62 300	31,67
<b>TOTAL (II)</b>	<b>165 478</b>		<b>165 478</b>	100,00	<b>196 724</b>	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>178 922</b>	<b>13 445</b>	<b>165 478</b>	100,00	<b>196 724</b>	100,00

**Association COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRON  
BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

**Certifié Conforme  
PREMIER MONDE**

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	147 074	88,88	91 451	46,49
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-35 090	-21,20	55 623	28,27
Situation nette (sous total)	111 985	67,67	147 074	74,76
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>111 985</b>	67,67	<b>147 074</b>	74,76
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 367	2,64	3 604	1,83
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 416	0,86	991	0,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	15 881	9,60	17 031	8,66
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	31 830	19,24	28 024	14,25
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>53 493</b>	32,33	<b>49 650</b>	25,24
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>165 478</b>	100,00	<b>196 724</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

**Association COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRON**  
**COMPTE DE RESULTAT**
**Certifié Conforme**  
**PREMIER MONDE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMpte de Résultat	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Cotisations								
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	194 139		85 130		109 009		128,05	
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	336 091		339 310		-3 219		-0,94	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges								
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	10				10		N/S	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>530 240</b>		<b>424 440</b>		<b>105 800</b>		24,93	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks	-1 584		1 772		-3 356		-189,38	
Autres achats et charges externes	518 623		302 683		215 940		71,34	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements	40 959		51 515		-10 556		-20,48	
Charges sociales								
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			130		-130		-100,00	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	7 634		12 826		-5 192		-40,47	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>565 630</b>		<b>368 926</b>		<b>196 704</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-35 390</b>		<b>55 514</b>		<b>-90 904</b>		-163,74	
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	301		109		192		176,15	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>301</b>		<b>109</b>		<b>192</b>		176,15	
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (IV)</b>								
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>301</b>		<b>109</b>		<b>192</b>		176,15	

**Association COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRON**  
**COMPTE DE RESULTAT**
**Certifié Conforme**  
**PREMIER MONDE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RESULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-35 090</b>	<b>55 623</b>	<b>-90 713</b>	-163,08
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	530 541	424 549	105 992	24,97
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	565 630	368 926	196 704	53,32
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-35 090</b>	<b>55 623</b>	<b>-90 713</b>	-163,08

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				

## Annexe de l' Association

Certifié Conforme  
PREMIER MONDE

### PREAMBULE

L'objet social de l'entité :

Apporter une aide matérielle, morale et fournir des activités et animations diverses aux agents de la Ville de Bron (et à leur famille), titulaires ou stagiaires, non titulaires, à temps complet ou partiel, en activité ou en retraite, ainsi que les remplaçants, effectuant le nombre d'heures requis dans nos statuts.

Nature et périmètre des activités :

Le Comité a pour objet de fournir des aides sous formes différentes avec ou sans participation financière, tels que : Achats groupés, billetterie, sorties, week-end, voyages, colis ou repas, bons achat rentrée scolaire, arbre de Noël, primes décès, médailles, départ retraite, chèques vacances avec une ancienneté différente en fonction des activités

Moyens mis en oeuvre

La structure est financée par la mairie de la ville de Bron et le CCAS et la cotisation annuelle de chaque adhérent. Pour certaines prestations, un quotient est adapté et/ou une participation financière peut-être demandée aux agents.

L'association est dotée de moyens humains :

- " les salaires des salariés sont pris en charge par la mairie de Bron
- " Les membres du bureau sont bénévoles.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 165 478 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 35 089.7 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/02/2023 par les dirigeants.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels

### PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

**PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION****Certifié Conforme  
PREMIER MONDE**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

**Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**Stocks :**

Le stock est évalué par le dirigeant de l'association, sous sa responsabilité, suivant la méthode du premier entré premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Contributions volontaires :**

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées sur la base du SMIC au 31/12/22.  
Elles ont été estimées à 570 heures soit 6 310<sup>€</sup> brut.

**CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Certifié Conforme  
PREMIER MONDE**

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Certifié Conforme  
PREMIER MONDE**Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	530			530
Immobilisations corporelles	12 915			12 915
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>13 445</b>			<b>13 445</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	530			530
<b>TOTAL I</b>	<b>530</b>			<b>530</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	579			579
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	1 251			1 251
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	11 085			11 085
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>12 915</b>			<b>12 915</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>13 445</b>			<b>13 445</b>

**Etats des stocks**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	5 884	7 468	5 884	7 468
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>5 884</b>	<b>7 468</b>	<b>5 884</b>	<b>7 468</b>

Certifié Conforme  
PREMIER MONDE

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers			
Autres créances	100	100	
<b>Charges constatées d'avance</b>	50 100	50 100	
<b>TOTAL</b>	<b>50 200</b>	<b>50 200</b>	

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Certifié Conforme  
PREMIER MONDE

## Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Réserves	91 451	55 623			147 074
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	55 623	-55 623	-35 090		-35 090
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>147 074</b>		<b>-35 090</b>		<b>111 985</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>147 074</b>		<b>-35 090</b>		<b>111 985</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

## Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 367	4 367		
Dettes fiscales et sociales	1 416	1 416		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	15 881	15 881		
Produits constatés d'avance	31 830	31 830		
<b>TOTAL</b>	<b>53 493</b>	<b>53 493</b>		

## Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 367
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>4 367</b>

Certifié Conforme  
PREMIER MONDE

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**Subventions de fonctionnement**

La période couverte par les subventions reçues correspond à l'exercice comptable,  
Les subventions reçues dont des subventions d'exploitation.

Subvention de la ville de Bron	€241 000
Subvention du CCAS	€40 000
Subventions en nature	€55 091,19
Coût agents mis à disposition	€40 958,57
Loyer	€11 252,70
Fournitures et d'entretien	€2 594,41
Fournitures de bureau	€285,51

**AUTRES INFORMATIONS****Engagements et sûretés réelles consenties**

**Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Néant

**Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :**

Néant

**Autres engagements hors bilan**

Sur l'exercice 2022, il a été pris l'engagement pour des voyages qui n'ont pas encore eu lieu.  
Les engagements ci-dessous seront débouclés en 2023 :

- Voyage à la Martinique
- Croisière Méditerranée
- Week-end Europapark
- Week-end Disneyland Paris

**Effectif moyen**

Les rémunérations sont prises en charges par le financeur : il s'agit de subventions indirectes.

**Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 829 E.

# ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRON 27 MARS 2023

## Présents :

- Monsieur le Maire, Président d'honneur
- Délégués du Conseil Municipal : Mme Brunet
- Délégués du Comité :  
Mmes Boccard, Chine, Coindard, Cottier, Daghmouche, Gonzalez, Hala, Kerouani,  
Mazzone, Nabili, Ouerfelli, Padillas, Pradat, Romdhane, Tranchat.  
MM Franc, Lopez, Nabili, Picod, Pradat, Sam
- Mr Velay, commissaire aux comptes,
- Mme Burdet, expert-comptable,

## Excusés :

- Délégués du Conseil Municipal : Mmes Grandserre, Vella  
MM Dubief, Maillet, Boudebibah
- Délégués du COP :  
Mmes Torgue, Magne  
M Franc
- Les Adhérentes : Mmes Danièle Labidi, Christiane Deschamps

36 adhérents (y compris les élus du Comité) ont assisté à l'Assemblée générale

La Présidente accueille les présents, les remercie en constatant encore qu'ils sont peu nombreux... et souhaite la bienvenue à M. Le Maire.

La Présidente donne la parole à Monsieur le Maire puis à Mme Burdet, expert comptable pour la lecture de son rapport des comptes 2022, principalement des chiffres dans leur globalité... et annonce un résultat négatif de -35 089.70 € (contre un résultat excédentaire en 2021 de 55 623 €) dû aux différents reports des voyages à cause du Covid.

Les fonds propres de l'Association, après ce déficit, s'élèvent donc à 112 000 € et viennent s'ajouter pour un montant global de 157 000 €.

Puis la parole est donnée à M. Velay, Commissaire aux comptes, pour la lecture de son rapport... et qui certifie que les comptes 2022 sont bien sincères et concordants.

Mme Pradat précise à nouveau que la demande annuelle de subvention auprès du service concerné reste très pointue et que Laurence, notre trésorière devient une experte dans ce domaine et on la remercie. A l'AG, nous continuons à vous présenter un budget concret et non comptable pour favoriser la compréhension... Mme Pradat en profite pour demander au Commissaire aux comptes si l'Assemblée générale est toujours obligatoire ? Car c'est beaucoup d'heures de travail pour très peu de présents... Et oui ! bien sûr... nous sommes obligés de nous présenter au moins une fois par an a confirmé M. Velay

La Présidente met ces 2 rapports aux voix. Personne n'est contre, personne ne s'abstient. Les deux rapports sont donc adoptés à l'unanimité.

La parole est donnée à Romain Picod, trésorier adjoint, pour la présentation du budget prévisionnel 2023, s'élevant à 415 800 €.

La Présidente met le rapport aux voix. Personne n'est contre, personne ne s'abstient. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Ensuite, nous procédons aux activités du comité, par la lecture des rapports...

Suite au verso

Avant de commencer la lecture des rapports, Mme Pradat revient sur le fonctionnement du Comité qui va changer en 2023... En effet, suite à la réintégration de Conchita à temps complet à l'accueil de l'hôtel de ville, elle quitte donc le Comité en laissant un demi poste vacant. Laurence, la responsable et moi-même avons jugé ne pas la remplacer pour 2023 en ouvrant plus que deux jours par semaine avec des horaires un peu plus étendus. C'est donc un choix pour cette année à l'essai et pour la prochaine AG en 2024, nous ferons un bilan. Petit retour sur les élections du 8 décembre dernier, où encore une fois, l'équipe est constituée seulement de 23 élus au lieu de 29 prévus, (plus personne ne veut s'investir sur son temps personnel) Les chèques vacances seront commandés et distribués comme l'année dernière c'est-à-dire avec des jours de permanences pour le dépôt des dossiers et des jours précis de retraits. Pour la rentrée scolaire, il se peut qu'il y ait un léger décalage de distribution en raison des versements de la subvention.

Nous procédons à la lecture des rapports activités 2022 :

Les dons : ils ont représenté un total de 12 050 € se répartissant entre 9 naissances, 1 mariage/pacs, 12 décès, 25 médailles d'argent, 4 médailles de vermeil, 6 médailles d'or.

Rappel concernant les médailles, le Comité applique les forfaits votés à l'assemblée générale de 2011 :

- pour 20 années de service : 250 €
- pour 30 années de service (+10 ans) : 250 €
- pour 35 années et plus (et non 38) : 300 €

Départs à la retraite : 10 agents concernés

Total cadeaux + primes + URSSAF = 16 553,38 €

La rentrée scolaire : elle a concerné 425 enfants : (soit 250 familles)

- 50 enfants de 3 à 5 ans : bon de 50 €
- 120 enfants de 6 à 10 ans : bon de 90 €
- 210 enfants de 11 à 17 ans : bon de 130 €

Total : 39 700 €.

L'arbre de Noël : les 13-14 et 15 décembre dernier, l'Espace Pestourie a accueilli les enfants pour récupérer leurs jouets et goûters

Coût : 39 414,08 €

L'édition 2023 n'est pas encore arrêtée.

Les chèques vacances : activité en hausse qui a concerné 350 adhérents

Le coût total est de 40 082 €.

Les participations culturelles : activité qui repart à la hausse après Covid

Le coût total est de 12 166,82 €.

Les participations sportives : activité qui repart à la hausse également

Le coût total est de 12 386,20 €.

Rappel : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Comité a décidé de ramener les plafonds à 50 € maxi pour l'agent et les enfants à charge fiscalement au lieu de 60 et à 30 € maxi pour le conjoint au lieu de 45.

Cinéma : 66 places pour les UGC et 200 places pour le Pathé Rhône. Pas de prise en charge du Comité, toutes les places sont vendues à prix coûtant.

Toujours dans le but de favoriser les équipements de notre commune, nous participons financièrement sur les tarifs des billets des Alizés, à savoir :

3 euros au lieu de 5.30 pour l'agent, son conjoint et enfant à charge fiscalement jusqu'à 21 ans, 598 places ont donc été vendues pour un coût au comité de : 1 670,50 €.

Garantie Obsèques : depuis 1972, le Comité adhère à l'Association de Prévoyance Garantie Obsèques qui permet aux adhérents d'obtenir une garantie obsèques immédiate en cas de décès de l'agent, de son conjoint ou d'un enfant à charge. Une participation est donc prise en charge par le Comité sur la cotisation annuelle pour les actifs ainsi que les retraitées.

Coût : 6 532,72 €.

Colis et repas de fin d'année des retraités : les retraités membres du comité ont pu choisir à nouveau entre le colis et le repas. 70 ont opté pour le repas qui s'est déroulé le 16 décembre, à l'Espace Pestourie 250 ont bénéficié du colis gourmand.

Coût total : 20 794,41 €.

Suite page suivante...

Capitale New York : 35 personnes se sont envolées pour Manhattan du 17 au 23 février (vacances scolaires)

Coût total : 20 166,90 €.

Week-end Asterix : 60 personnes ont rendu visite au pays des gaulois les 21 et 22 mai, week-end très apprécié par tous, petits comme grands...

Coût total : 10 999,50 €.

Week-end 3 jours Paris : 25 personnes ont rendu visite à la tour Eiffel et aux folies parisiennes... Paris libre en TGV, avec un pass transport et musée...

Coût total : 11 641,57 €.

Week-end 3 jours Camargue : Multi activités aquatiques pour 39 personnes à La Grande Motte du 4 au 6 juin, week-end très apprécié avec le soleil au rendez-vous

Coût total : 11 773 €.

Voyage Canada : très beau circuit canadien en passant par les chutes du Niagara, Ottawa, Québec... du 23 octobre au 1er novembre, 43 personnes ont découvert l'été indien...

Coût total : 39 533 €.

Week-end Balnéo : 33 personnes se sont relaxées à Villa Marlioz, du 11 au 13 novembre, 3 jours de bien-être... Coût total : 11 854 €.

### **Ont été annulés en 2022 :**

- week-end ski aux Arcs du 4 au 6 février (faute de participant)
- Week-end 3 jours à Beauval au zoo en car du 4 au 6 juin (faute de participant et éloignement)

### **Ont déjà eu lieu en 2023 :**

- LA MARTINIQUE du 5 au 13 février (vacances scolaires)

### **Déjà programmés en 2023 :**

- Croisière Méditerranée du 15 au 22 avril (vacances de Printemps)
- Week-end Europa Park du 27 au 29 mai
- Week-end Disneyland du 26 au 28 mai

Avant de donner la parole aux adhérents, nous allons terminer sur une note financière, à savoir l'augmentation de la cotisation annuelle. En effet, celle-ci n'a pas été revalorisée depuis 9 années. Nous vous proposons donc pour 2024 : 24 euros au lieu de 22. M. Velay intervient en demandant le vote du changement de tarif en faisant la promotion du COP par rapport aux activités fournies et seulement 2 euros supplémentaires... même si l'augmentation paraît anecdotique pour certains, on doit en passer par le votre, c'est la procédure.

Mme Pradat met aux voix l'augmentation de la cotisation 2024. Personne n'est contre, personne ne s'abstient. L'augmentation est donc adoptée à l'unanimité.

La Présidente explique que maintenant pour accéder au COP, il faut sonner au portillon installé par la copropriété et attendre que l'on vous réponde et ensuite qu'on actionne l'ouverture... pas pratique mais sécurisant...

### **Interventions des adhérents :**

*Mme Boccard :*

*Question à M. Le Maire : dans l'hypothèse où l'arbre de Noël se déroule à l'Espace Albert Camus, est-ce que le COP bénéficiera comme depuis toujours, de la gratuité ?*

*Réponse de M. Le Maire : pour moi cela coule de source.. Oui c'est une évidence.*

*Mme Pradat en profite pour demander à M. Le Maire : où en est le déménagement du Cop ?*

*M. Le Maire explique : début 2025 la Police Municipale et le service informatique devraient déménager dans le local ex CPAM, à partir de là, le service Communication réintègre l'hôtel de Ville à la place de la PM et libère le local, avenue Franklin Roosevelt, dont nous sommes propriétaire. Celui-ci possède deux entrées distinctes : une côté avenue Franklin Roosevelt où la Maison de la Justice serait installée et l'autre partie, côté jardin intérieur, où seraient aménagés les bureaux du COP, d'où la modification de notre bail commercial actuel en bail précaire. Aucune crainte à avoir tant sur la superficie que sur l'aménagement et sur l'accessibilité... On n'y perdra pas au change... à voir et à suivre. La Présidente en profite d'ailleurs pour inviter M. Le Maire à visiter les bureaux 5 rue Carnot car il n'est jamais venu.*

Suite et fin au verso...

**Mme Thiebault :**

**- Y aura-t-il un autre we 4 jours Capitale ?**

La Présidente confirme que les activités reprennent comme avant le Covid.

**- Pourrait-on avoir les informations en ligne voir également les règlements sous forme carte bleue ? Cela apporterait du confort aux agents et soulagerait le bureau**  
Laurence et la Présidente ne sont pas favorables à ce genre de paiement car déjà sur un simple chèque avec une erreur de lecture de la banque, on y passe des heures à retrouver la différence lors du rapprochement bancaire... La carte bleue serait la plus pratique mais reste onéreuse chaque année... à explorer quand même

La Présidente rappelle que déjà les informations transmises par voie numérique sous L sont la source de problème car beaucoup d'adhérents se plaignent de ne pas y avoir accès. D'où l'idée du COP d'avoir un intranet depuis déjà de nombreuses années mais la création réalisée par des élus, est restée sans suite informatique...

**Mme Deschamps Jeanne :**

**- Est-ce que le Comité peut à nouveau organiser des sorties à la journée ?**

Mme Pradat répond que sur le principe il n'y a pas de problème mais l'année précédente la sortie sur le bateau d'une journée en septembre pour les retraités est loin d'avoir fait le plein et que le Cop l'a maintenue pour faire plaisir au peu d'adhérents inscrits.

**Mme Tahari :**

**- Est-ce que le Cop prévoit une balnéo et un we Puy du Fou ?**

Le Puy du Fou à refaire car il y a déjà quelques temps qu'il a été organisé et en plus c'est demandé. Par contre, la balnéo on va attendre un peu car la dernière en 2022, comme on vient de le lire dans les rapports, seulement 13 personnes sur 50 voir le double habituellement... peut-être une lassitude de la destination ?

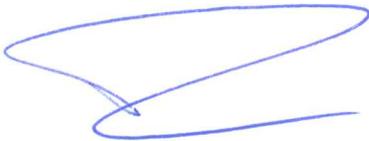
**Mme Bouillère :**

Tenait à remercier toute l'équipe du Cop pour son travail

Plus de question dans l'assemblée. La Présidente remercie les adhérents présents ainsi que M. Le Maire et lève la séance.

E. MAZZONE

La Secrétaire



D. PRADAT

La Présidente

